



Ne tombons pas dans le piège de la division ! LUTTONS RASSEMBLES !

L'état a décidé timidement de dégel le point d'indice, promesse du candidat Macron, car poussé par les luttes de ces derniers mois dans toute la Fonction Publique (État, Hospitalière, Territoriale) :

+ 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 c'est un timide dégel largement insuffisant puisque sur 1 an l'inflation est de 5,2 %. Quelques saupoudrages pour les Catégories B sur les 4 premiers échelons du 1^{er} grade avec une diminution d'un an entre échelons pour ces 4 premiers échelons, la suppression du 1^{er} échelon du 2^{ème} grade, diminution à 1 an pour les 1^{er} et 2^{ème} échelons (*septembre/octobre 2022 pour la territoriale*) ... Quelques miettes pour les Catégories C en ce qui concerne le 1^{er} grade des Egoutiers, Eboueurs, Conducteurs et Adjointes techniques : 9 points d'IM pour les 3 premiers échelons et 6 points pour le 4^{ème} échelon ! Avec cette nouvelle réforme, les 7 premiers échelons du 1^{er} grade de Catégorie C seront au même indice ! C'est-à-dire que celles et ceux qui rentreront en C1 n'auront aucune augmentation de salaire pendant 9 ans !!!

NOUS NE DEMANDONS PAS L'AUMONE !

La CGT revendique, entre autres, une augmentation immédiate de 10 % avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, l'indexation de la valeur du point sur l'indice des Prix à la Consommation toujours avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022... un SMIC porté à 2000 € donc un minimum Fonction Publique à 2000 €, le doublement du traitement entre le début de carrière et la fin de carrière...

ATTENTION UNE REFORME DES PRIMES EN REFLEXION

L'état réfléchit à la suppression d'un certain nombre de primes et à une nouvelle réforme de « *simplification* » (après IAT, RIFSEEP) : simplification étant synonyme de suppression par exemple de la NBI, du supplément familial... Il a déjà commencé en n'attribuant plus la prime d'installation à toutes celles et ceux ayant déjà travaillé dans la Fonction Publique sur un emploi précaire avant d'être stagiairisé.

A LA VILLE DE PARIS

A l'annonce du relèvement de la valeur du point d'indice, Antoine GUILLOU, maire adjoint chargé des personnels a annoncé dans un tweet: « *La hausse de 3,5 % du point d'indice est absolument nécessaire, mais absolument insuffisante au vu de l'inflation. Compte tenu des montants en jeu et de la conjoncture, il est également crucial de revoir en profondeur les relations entre l'état et les collectivités...* »

En clair, l'état doit mettre la main à la poche pour aider financièrement les collectivités locales sinon elles devront faire des choix et ces choix nous les connaissons : la variable d'ajustement restera la pression sur le budget de fonctionnement : moins d'effectifs, moins de ratios promus promouvables, moins de primes...

Pour certaines et certains, accompagnés par des syndicats se réveillant la veille des élections professionnelles, découvrent que les primes sont inégales entre les personnels, entre les catégories...

Pour la CGT FTDNEEA, les primes sont des aménagements temporaires pour calmer la grogne sociale, elles sont utilisées bien souvent pour éteindre des actions. Comme les heures supplémentaires, elles divisent les personnels... Si, bien sûr, elles aident à mettre du beurre dans les épinards, elles sont précaires et peuvent être remises en cause à tout moment. De plus, elles ne garantissent pas un déroulement de carrière et ne comptent pas pour le calcul de la pension de retraite.

La CGT FTDNEEA revendique un reclassement indiciaire et un déroulement de carrière pour toute la filière ouvrière de la DPE pour la reconnaissance des qualifications et des responsabilités de chacun des Corps Égoutiers, Éboueurs, Conducteurs, Adjointes Techniques, TSOA/N, personnels de Maîtrise et les Techniciens Supérieurs pourraient avoir le même reclassement que celui des personnels de Maîtrise.

Cette revendication est connue de la DPE, de la DRH et de l'exécutif municipal, elle a été (à la demande de la DRH) analysée par le contrôle de légalité de la préfecture de région.

A la suite de cette analyse, elle a été revue par notre Commission Exécutive et mise à jour. Elle est donc valable statutairement et juridiquement ! Nous avons des sources de financement comme celle d'intégrer un certain nombre de primes dans le traitement budgétaire ! Il suffit de pousser fort tous ensemble !

Dès la rentrée, une délégation CGT FTDNEEA sera reçue par le maire adjoint chargé des personnels sur cette revendication globale pour toutes et tous !

Au cours des mois de mai/juin 2022, nous avons rencontrés 1453 agents (en RMIS) tous grades confondus, dans les ateliers, piaules, garages, Divisions, notre revendication est plus que plébiscitée et le tous ensemble est fortement revendiqué par les personnels.

Afin de donner un poids supplémentaire à la délégation CGT FTDNEEA qui sera reçue par l'élu chargé des personnels, notre Organisation Syndicale lance une pétition pour soutenir, une nouvelle fois, cette revendication.

LES GRANDES LIGNES DE CETTE REVENDICATION :

Prenant en compte la dernière réforme de l'état et la valeur du point d'indice au 01/07/22

Pour les Egoutiers : catégorie C, Corps Spécifique :

1^{er} grade : Egoutier Principal en 10 échelons IB/IM* de 388/355 (1721,26 €**) à 499/430 (2085,51 €) sur 13 ans passage au grade supérieur dès le 3^{ème} échelon sans ancienneté

2^{ème} grade : Egoutier Principal de Classe Supérieure en 8 échelons IB/IM de 450/395 (1915,76 €) à 597/503 (2439,57 €) sur 10 ans passage au grade supérieur ou à l'emploi fonctionnel dès le 6^{ème} échelon sans ancienneté

3^{ème} grade ou emploi fonctionnel : Egoutier de Classe Exceptionnelle en 5 échelons IB/IM de 541/460 (2231,02 €) à 672/560 (2716,02 €) sur 4 ans

Pour les Eboueurs : catégorie C, Corps Spécifique :

1^{er} grade : Eboueur Principal en 10 échelons IB/IM de 388/355 (1721,26 €) à 499/430 (2085,51 €) sur 16 ans passage au grade supérieur dès le 3^{ème} échelon sans ancienneté

2^{ème} grade : Eboueur Principal de Classe Supérieure IB/IM de 450/395 (1915,76 €) à 597/503 (2439,57 €) sur 12 ans passage au grade supérieur ou à l'emploi fonctionnel dès le 6^{ème} échelon sans ancienneté

3^{ème} grade ou emploi fonctionnel : Eboueur de Classe Exceptionnelle en 5 échelons 541/460 (2231,02 €) à 672/560 (2716,02 €) sur 6 ans

Les Éboueurs conducteurs de petits engins pourraient avoir des points d'indice supplémentaires par rapport aux éboueurs des ateliers Territoriaux sur des grilles spécifiques.

Pour les Conducteurs et AEC : catégorie C, Corps que nous revendiquons Spécifique avec des grilles normées :

1^{er} grade : Chef d'équipe Conducteur d'Automobile Principal en 10 échelons IB/IM de 400/363 (1760,56 €) à 512/440 (2134,01 €) sur 16 ans passage au grade supérieur dès le 3^{ème} échelon sans ancienneté

2^{ème} grade : Chef d'équipe Conducteur d'Automobile Principal Classe Supérieure en 8 échelons IB/IM de 470/411 (1993,36 €) à 597/503 (2439,57 €) sur 12 ans passage au grade supérieur ou à l'emploi fonctionnel dès le 6^{ème} échelon sans ancienneté

3^{ème} grade ou emploi fonctionnel : Chef d'équipe Conducteur d'Automobile de Classe Exceptionnelle en 5 échelons 567/480 (2328,02 €) à 672/560 (2716,02 €) sur 6 ans

Pour les Adjoints Techniques : catégorie C, Corps normé :

Reclassement indiciaire dans le corps des Conducteurs revendiqué ci-dessus.

Pour les TSON/A et AEMA : catégorie B et C, Corps normé et emploi fonctionnel pour les AEMA (CDA et AT) : reclassement dans le corps spécifique des Personnels de Maîtrise :

1^{er} grade : Agent de Maîtrise en 10 échelons IB/IM de 435/384 (1862,41 €) à 672/560 (2716,02 €) sur 16 ans et sur 13 ans pour ceux de l'assainissement passage au grade supérieur dès le 3^{ème} échelon sans ancienneté

2^{ème} grade : Agent Supérieur d'Exploitation en 8 échelons IB/IM de 620/520 (2522,02) à 707/587 (2846,97 €) sur 12 ans et sur 10 ans pour ceux de l'assainissement passage au grade supérieur ou à l'emploi fonctionnel dès le 6^{ème} échelon sans ancienneté

3^{ème} grade ou emploi fonctionnel : Chef d'Exploitation en 5 échelons IB/IM de 695/577 (2798,47 €) à 821/673 (3264,07 €) sur 6 ans et sur 4 ans pour ceux de l'assainissement

Pour les personnels de Maîtrise et les Techniciens Supérieurs : catégorie B, Corps Spécifique : reclassement indiciaire dans le Corps spécifique des Ingénieurs Architectes des Administrations Parisiennes en catégorie A Corps Spécifique :

1^{er} grade : Cadre Ouvrier Principal en 10 échelons IB/IM de 444/390 (1891,51 €) à 821/673 (3264,07 €) sur 27 ans et sur 22 ans pour ceux de l'assainissement passage au grade supérieur dès le 4^{ème} échelon sans ancienneté

2^{ème} grade : Cadre Ouvrier Principal de Classe Supérieure en 9 échelons IB/IM de 619/519 (2517,17 €) à 1015/821 (3981,88 €) sur 22 ans et sur 17 ans pour ceux de l'assainissement passage au grade supérieur dès le 5^{ème} échelon sans ancienneté

3^{ème} grade : Cadre Ouvrier de Classe Exceptionnelle en 5 échelons IB/IM de 850/695 (3370,77 €) à 1027/830 (4025,53 €) + un échelon exceptionnel sur 9 ans et sur 6 ans pour ceux de l'assainissement

* IB/IM = Indice Brut/Indice Majoré

** la rémunération est à titre indicatif en brut puisqu'elle suit la valeur du point d'indice mensuel au 01/07/22 : 4.85003 €

L'ensemble de ces déroulés de carrière s'entend avec des RPP à 100 % avec un maximum de 30 ans et de 25 ans pour ceux de l'assainissement.

Tant que les discussions se poursuivent et aboutissent avec la DRH et l'exécutif municipal, la **CGT FTDNEEA** privilégiera la négociation.

Ce n'est pas en s'opposant les uns aux autres que nous y arriverons mais c'est bien le tous ensemble qu'il faut construire. L'expérience passée des luttes corporatistes qui ont divisé les travailleurs et qui leur ont nuit nous donne raison.

**Continuons à construire une lutte massive, rassemblée
que nous pourrons mener si les négociations en cours
ne nous donnent pas satisfaction.**

**La CGT FTDNEEA vous invite à signer massivement
la pétition qui sera portée par nos délégués syndicaux.**

**Pour donner du poids à nos revendications nationales
et notamment sur « pas un salaire de début de carrière
en dessous de 2000 € brut/mois », la CGT FTDNEEA appelle à la
journée de grève nationale interprofessionnelle du 29 septembre
2022**

J'adhère à la CGT, je soutiens la CGT FTDNEEA

Prénom..... Nom.....

Mail..... Tel

SOI..... Grade.....

Adresse du
service.....

Paris, le 25 juillet 2022

CGT FTDNEEA Bourse du travail 3 rue du Château d'Eau 75010 Paris
Tel : 01.44.52.77.12 ou 15 Fax : 01.44.52.77.29 mail : cgt.ftdneea@gmail.com Site : <https://ftdneea.cgvilledeparis.fr>